

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

selon l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 (Règlement sur les produits de construction)

Manchon coupe-feu Hilti CFS-SL

N° Hilti CFS « 0843-CPD-0105 »

1. Code d'identification unique du produit type :

Manchon coupe-feu Hilti CFS-SL

2. Usage prévu :

Produit coupe-feu et de calfeutrement pour joints et passages, voir l'ATE-11/0153 (28.06.2013)

Passage de câbles	Câbles et faisceaux de câbles	Le domaine d'application doit être conforme à ce qui est défini dans l'ATE-11/0153
-------------------	-------------------------------	---

3. Fabricant :

HILTI Corporation, Feldkircherstrasse 100, 9494 Schaan, Principauté du Liechtenstein

4. Système d'EVCP :

Système 1

5. Document d'évaluation européen :

ETAG N° 026-1 et ETAG N° 026-2

Évaluation technique européenne:

ATE-11/0153 (28.06.2013)

Organisme d'évaluation technique :

OIB Institut autrichien d'ingénierie civile

Organisme(s) notifié(s) :

UL International (UK) Ltd, n° 0843

6. Performances déclarées :

Exigence fondamentale	Performances déclarées / Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	Classe E selon EN 13501-1
Résistance au feu	Performances de résistance au feu et domaine d'application selon EN 13501-2. Voir l'annexe
Substances dangereuses	Voir l'annexe
Durabilité et fonctionnalité	Z ₂ , selon le rapport technique TR024 de l'EOTA
Autre	Non applicable / Aucune performance déterminée

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Martin Althof

Responsable qualité
Unité opérationnelle des produits chimiques
Hilti Corporation

2.5 Substances dangereuses

Selon la déclaration du fabricant, les spécifications du produit ont été comparées à la liste des substances dangereuses de la Commission européenne pour vérifier qu'il ne contient pas de telles substances au-delà des concentrations limites.

Une déclaration écrite en ce sens a été soumise par le titulaire de l'ATE.

Outre les clauses spécifiques se rapportant aux substances dangereuses contenues dans le présent ATE, d'autres exigences peuvent être applicables aux produits couverts par l'agrément (par exemple, législation européenne transposée et lois nationales, réglementations et dispositions administratives). Pour satisfaire aux dispositions de la directive sur les produits de construction, ces exigences doivent également être satisfaites dans la mesure où elles s'appliquent.

A.2 Abréviations utilisées dans les schémas

Abréviation	Description
A ₁	Manchon coupe-feu Hilti CFS-SL
A ₂	Mastic coupe-feu Hilti CFS-S ACR
C	Éléments traversants (câbles)
E	Élément de construction (cloison, sol)
t _E	Épaisseur de l'élément de construction (cloison, sol) ; voir également 1.2.1

ANNEXE C

CLASSIFICATION DE RÉSISTANCE AU FEU DE CALFEUTREMENTS RÉALISÉS AVEC LE MANCHON COUPE-FEU HILTI CFS-SL

(1) Éléments de construction pour utilisation de CFS-SL S et CFS-SL M

Cloisons souples : La cloison doit présenter une épaisseur comprise entre 100 mm et 200 mm et comporter des poteaux de bois ou d'acier garnis sur les deux faces avec des panneaux d'une épaisseur totale minimale de 25 mm. Pour les cloisons à poteaux de bois, une distance minimale de 100 mm doit exister entre le calfeutrement et n'importe quel poteau, et la cavité entre le poteau et le calfeutrement doit être fermée. Une épaisseur d'isolation minimale de 100 mm de classe A1 ou A2 (selon EN 13501-1) doit exister dans la cavité entre le poteau et le calfeutrement.

Cloisons rigides : La cloison doit présenter une épaisseur comprise entre 100 mm et 200 mm et être réalisée en béton, en béton cellulaire ou en maçonnerie, avec une densité minimale de 650 kg/m³.

Sols rigides : Le sol doit présenter une épaisseur comprise entre 150 mm et 200 mm et être réalisé en béton, en béton cellulaire ou en maçonnerie, avec une densité minimale de 550 kg/m³.

(2) Éléments de construction pour utilisation de CFS-SL L

Cloisons souples : La cloison doit présenter une épaisseur comprise entre 200 mm et 300 mm et comporter des poteaux de bois ou d'acier garnis sur les deux faces avec des panneaux d'une épaisseur totale minimale de 25 mm. Pour les cloisons à poteaux de bois, une distance minimale de 100 mm doit exister entre le calfeutrement et n'importe quel poteau, et la cavité entre le poteau et le calfeutrement doit être fermée. Une épaisseur d'isolation minimale de 100 mm de classe A1 ou A2 (selon EN 13501-1) doit exister dans la cavité entre le poteau et le calfeutrement.

Cloisons rigides : La cloison doit présenter une épaisseur comprise entre 200 mm et 300 mm et être réalisée en béton, en béton cellulaire ou en maçonnerie, avec une densité minimale de 650 kg/m³.

Sols rigides : Le sol doit présenter une épaisseur comprise entre 250 mm et 300 mm et être réalisé en béton, en béton cellulaire ou en maçonnerie, avec une densité minimale de 550 kg/m³.

(3) Les ouvertures pour la pénétration de manchons nécessitent une séparation minimale de 200 mm dans les cloisons et de 58 mm dans les sols rigides.

(4) Le diamètre de l'ouverture pour la pénétration de manchons doit être compris entre 63 et 73 mm pour les manchons de taille "S" et entre 113 et 122 mm pour les manchons de taille "M".

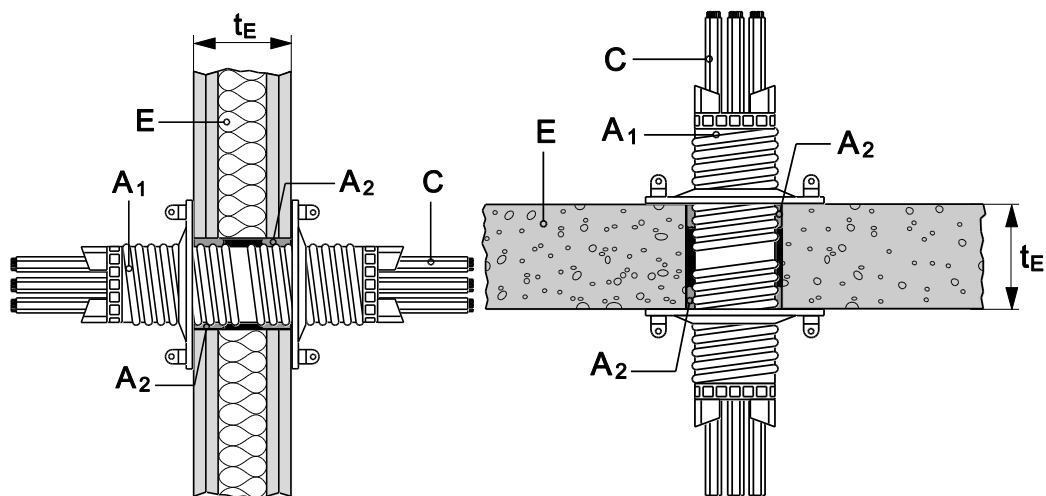
(5) Les câbles doivent être soutenus à une distance maximale de 320 mm des deux côtés des cloisons et à 250 mm du sol.

Cloisons souples et rigides et sols rigides selon 1.2.1

Calfeutrement :

Manchon coupe-feu Hilti CFS-SL (A₁) centré dans la cloison et fixé par deux brides fournies avec le manchon. Le mastic acrylique coupe-feu Hilti CFS-S ACR est utilisé pour calfeutrer l'espace entre le bord de l'ouverture et le manchon (A₂). Taille de l'ouverture : CFS-SL S entre 63 et 73 mm, CFS-SL M et CFS-SL L entre 113 et 122 mm de diamètre.

Détails de construction :



Traversants

Classification

CFS-SL S

CFS-SL M / L

Cloison

Sol

Cloison

Sol

Tous types de câbles gainés communément utilisés dans le bâtiment en Europe (par ex. énergie, commande, signaux, télécommunications, données, fibres optiques) de diamètre :

C.1 Ø 21 mm maximum

EI 60

EI 120

EI 120

EI 120

C.2 Ø 50 mm maximum

-

-

EI 90

EI 120

C.3 Ø 80 mm maximum

-

-

EI 60

EI 60

C.4 Faisceau de câbles, diamètre maximal 36 mm, diamètre maximal des câbles unitaires 21 mm

EI 60

EI 120

-

-

C.5 Faisceau de câbles, diamètre maximal 86 mm, diamètre maximal des câbles unitaires 21 mm

-

-

EI 90

EI 120

C.6 Calfeutrement à blanc (aucun élément traversant)

EI 60

EI 120¹⁾

EI 120²⁾

EI 120³⁾

¹⁾ Si des câbles sont ajoutés ultérieurement, seuls des câbles de diamètre < 21 mm (C.1) ou un faisceau de câbles selon C.4 peuvent être ajoutés si la classification exigée est EI 120.

²⁾ Si des câbles sont ajoutés ultérieurement, seuls des câbles de diamètre < 21 mm (C.1) peuvent être ajoutés si la classification exigée est EI 120.

Si le calfeutrement est utilisé dans une cloison de type EI 90, des câbles de diamètre < 50 mm (C.2) ou un faisceau de câbles selon C.5 peuvent être insérés ultérieurement. Si le calfeutrement est utilisé dans une cloison de type EI 60 ou EI 30, des câbles de diamètre ≤ 80 mm (C.3) ou un faisceau de câbles selon C.5 peuvent être insérés ultérieurement.

³⁾ Si des câbles sont ajoutés ultérieurement, seuls des câbles de diamètre ≤ 50 mm (C.2) ou un faisceau de câbles selon C.5 peuvent être ajoutés si la classification exigée est EI 120 ou EI 90.

Si le calfeutrement est utilisé dans un sol de type EI 60, EI 45 ou EI 30, des câbles de diamètre ≤ 80 mm (C.3) ou un faisceau de câbles selon C.5 peuvent être insérés ultérieurement.